

Reçu le 29/12/2015



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SEANCE du jeudi 17 décembre 2015

DLB 2015/055

L'an deux mille quinze et le jeudi 17 décembre à 17h00, les membres du Comité Syndical du SMICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

**Date de la convocation :** vendredi 11 décembre 2015

**Affichage de la convocation :** vendredi 11 décembre 2015

**Nombre de membres en exercice :** 99

**Présents :** Christian ALLEMANY, Christine ANTOINE, Jean-Marie AT, Philippe AUDOUI, Jean AUGE, Louis BENTAJOU, Louis BORRAS, Philippe BOUCHE, Rémi BOUYALA, Olivier BRUN, Michel CARAYON, Louis CARME, Anne-Marie CAUVY, Bernard CHAUD, Gérard COMBES, Adam DA SILVA, Norbert ETIENNE, Philippe FAURE, Robert GAIRAUD, Rémy GLOMOT, Alain GRENIER, Alain HUC, Philippe HUPPE, Muriel ICHER, Paul ISARD, Christian JANTEL, Bruno JULIEN, Sylvie KLEIN, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Yves LE BOZEC, Michel LOUP, Marion MAERTEN, Dominique MARCOS, Philippe MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Richard NOUGUIER, Jean-François BARRACHINA, Jean-Claude RENAU, Daniel RENAUD, , Alain RYAUX, Michel SALLES, Annick SATGER, José SATORRE, Bernard SAUCEROTTE, Edgar SICARD, Robert SOUQUE, Michel TRINQUIER, Pierre USACHE, Emmanuel VILLANEUVA, Alain VOGEL-SINGER.

**Absents excusés :** Annie ROUGEOT, Claude VISTE, Pierre MARHUENDA, Christian THERON, Antoine BARXIAS-CASTIES, Christophe THOMAS, Gérard MILLAT.

Secrétaire de séance : Sylvie KLEIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

**Objet : Admission en non valeur**

Monsieur le Président expose que la Trésorerie de Pézenas a fait parvenir aux services un état des créances pour lesquelles, malgré les poursuites engagées, les sommes dues au SMICTOM n'ont pu être recouvertes. Il s'agit dans la plupart des cas, de sociétés tombées en liquidation judiciaire.

Aussi, Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir admettre en non-valeurs les créances émises sur les exercices 2009 à 2015, pour un montant total de 49 999,97 euros.

Monsieur le Président sollicite le Comité Syndical sur cette question.

Ouï l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

**ADOpte** l'état d'admission en non valeur.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an susdits.



Pour le Président,

**Alain VOGEL-SINGER**

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 28/12/2015 et de sa publication le 28/12/2015

A Nézignan l'Évêque, le 28/12/2015